



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC

Avis, est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Mont-Joli:

- ✓ que le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli, lors d'une assemblée extraordinaire qui aura lieu le mardi 17 décembre 2019 à compter de 19 heures à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Mont-Joli située au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville, adoptera le programme triennal des immobilisations 2020-2021-2022 de la Ville de Mont-Joli.
- ✓ que le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli, lors d'une assemblée extraordinaire qui aura lieu le mardi 17 décembre 2019 à compter de 19h10 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Mont-Joli située au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville, adoptera les prévisions budgétaires 2020 de la Ville de Mont-Joli.

Lors de ces séances, les délibérations du conseil et la période de questions ne porteront exclusivement que sur le programme triennal ou le budget.

Cet avis est donné en vertu de l'article 474.2 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19).

Donné à Mont-Joli, ce 4^{ième} jour de décembre 2019.

La greffière,
Kathleen Bossé, OMA